

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 06 MAI 2024****Date de convocation :**

29/04/2024

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Thierry COMES, Evelyne FUENTES, Armande IGLESIAS, Valérie CRIBEILLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Frédéric CRAVO (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Caroline MERLE (pouvoir à Claude AYMERICH), Yasmine SEBAHOUI (pouvoir à Alain MARGALET),

Absents : Clara ROSE, Mélissa OBBIH, Georges PERALBA, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Danielle POUDADE, Marielle ALONSO

M. Alain DOMENECH a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/40 : VENTE DE LA PARCELLE AI 73

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'une parcelle située dans le secteur La Reglella 66130 Ille Sur Tet, cadastrée AI 73, d'une superficie d'environ 217 m².

Monsieur Bruno JANIAUX, habitant 1 rue des Enamourats à Ille Sur Tet, souhaite acquérir ce terrain actuellement en friche et situé en zone A du PLU, et en zone d'aléa Très fort au PGRI (Risque Inondation).

Monsieur JANIAUX est déjà propriétaire de la parcelle voisine AI 76 et souhaite acquérir la parcelle AI 73 pour étendre son potager.

La SAFER a été contactée afin de connaître le prix du marché dans le secteur concerné. L'estimation de la SAFER est de 8000 euros prix maximum à l'hectare pour une terre sans système d'irrigation en place et en friche.

Monsieur Le Maire propose donc au conseil municipal la conclusion d'une vente à Monsieur JANIAUX dont les éléments essentiels sont les suivants :

- Objet : parcelle située à La Reglella, cadastrée AI 73, d'une superficie d'environ 217 m²
- Preneur : Monsieur JANIAUX Bruno
- Frais de Notaire : A la charge du demandeur
- Prix de vente de la Parcelle : Estimation SAFER de 8000 euros prix maximum à l'hectare, soit 173,6 euros pour 217 m².

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

VALIDE la vente à Monsieur Bruno JANIAUX de la parcelle AI 73 pour un montant de 173,60 €

INDIQUE que les frais de notaire seront à la charge de Monsieur JANIAUX

AUTORISE le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN
SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fait à Ille sur Tet, le 06 mai 2024

Le Maire

William BURGHOFFER

